

# DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38** Nombre de membres présents **: 20** 

Nombre de votants: 35

Date de convocation: 25/03/2016

L'an **Deux Mille Seize** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

<u>OBJET</u>: ACTION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE: ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2016 ASSOCIATION ASDAMA « PRINTEMPS DE L'ASPRE »

# Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA (Brouilla) — LEHOUSSINE (Camélas) — CHEREZ (Castelnou) — PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) —PUIG (Sainte-Colombe) — MASO (Terrats) — OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) — ALBERT (Trouillas) — PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

#### Procurations:

H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA
A.DOUTRES (Caixas) à N.GONZALEZ
G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE
JL.PUJOL (Fourques) à M.PIMENTEL
C.VILA (Oms) à J.CHEREZ
P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG
R.NOURY (Saint Jean Lasseille) à R.TOURNE
R.LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
N.MON (Thuir) à D.RUIZ
R.PEREZ (Thuir) à JC.BERNADAC
B.BATALLER-SICRE (Thuir) à A.BOURRAT
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
T.VOISIN (Thuir) à G.FLACHAIRE
J.AMOUROUX (Tresserre) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Absents:
P.BELLEGARDE (Passa)
P.MAURY (Thuir)
B.COUSSOLE (Trouillas)

R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Le Procès-verbal de la séance du 3 Mars 2016 a été adopté sans observations.

Madame Ghislaine FLACHAIRE est élue secrétaire de séance.

## Communauté de Communes des Aspres

Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78 e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2016 - ASDAMA:**

CE DOSSIER S'INSCRIT DANS LA COMPETENCE : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Président **EXPOSE** les difficultés économiques rencontrées par le domaine de la viticulture et diverses productions du terroir des Aspres malgré l'implication des associations privées, dans l'animation et la promotion des produits.

Ces animations sont présentées avec succès par les Associations qui se produisent aujourd'hui durant les diverses saisons (été-printemps-automne)

RAPPELLE que dans le cadre de ses compétences, la Communauté participe depuis 2010 à cette promotion de l'agriculture, des produits locaux, de l'animation des caves et caveaux, de marchés de terroir et autres lieux prestigieux, par l'attribution de subvention aux associations.

Et **QUE** les règles d'attribution de subventions sur demande sont fixées conformément aux dispositions générales et dans le cadre d'un contrat-type tel que figurant en annexe.

Il **PROPOSE** ainsi de reconduire sa démarche de promotion, et d'allouer une subvention à l'association :

- ASDAMA à Trouillas (printemps de l'Aspres): 4 000 € (dans la limite de 10 manifestations à 400€)

Le Conseil Communautaire Ouï l'exposé de son Président Après en avoir valablement délibéré A l'unanimité des membres présents ou représentés,

#### **DECIDE**

- **D'Adopter** les règles générales d'attribution de subvention aux associations par contrat tel que figurant en annexe
- •D'Attribuer une subvention à l'association suivante, créant un événement festif ayant pour objectif de promouvoir les produits du terroir :
  - ASDAMA à Trouillas (printemps de l'Aspres): 4 000 € (dans la limite de 10 manifestations à 400€)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

AUTORISE le Président à signer le contrat d'opération sur la base du contrat type avec l'association

PRECISE qu'une ligne budget line seriains externité budget primitif 2016 au 6574.

Réception par le préfet : 12/04/2016

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE